

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /185

Programmation pour la saison Estivale 2014

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

La programmation estivale se veut diverse et adaptée aux attentes du plus grand nombre. Résolument plurielle, elle s'organise autour de genres et de pratiques artistiques différentes (musique classique, chants traditionnels, comédies musicales, danse, théâtre, variétés...) selon les propositions faites par les acteurs culturels et les sociétés de production. L'objectif de ce programme est de proposer une multitude de formes, conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale, voire internationale.

La place laissée aux groupes de chant et de musique Corses, attire une grande partie de la population locale ainsi que de nombreux touristes conquis par la richesse du répertoire insulaire.

Le calendrier de la saison 2014 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de l'Office Municipal du Tourisme, En effet la Ville d'Ajaccio n'est pas directement opérateur dans la mise en place de cette saison, elle ouvre ses espaces (Casone surtout, mais aussi Place De Gaulle & Place Foch) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La Ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents du CTM / service Festivités, en louant ses espaces pour des sommes modiques, permet qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des partenaires, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, sachant que la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal impose par la loi et par la délibération du 29 juillet 2009, l'obligation d'une redevance, chaque organisateur occupant le domaine public devra verser à la commune la somme fixée par la délibération sus citée, au chapitre de la tarification des spectacles en plein air et fonction de la variable jauge attendue / jauge effective. Cette même tarification, étant soumise par ailleurs, au recours au partenariat, elle entraîne pour certains de nos partenaires, des modifications tarifaires considérées selon le principe du bénéfice lié à l'intérêt général, comme partie de l'aide à la promotion d'une ville.

Etant considéré le calendrier arrêté comme suit (sous réserve de modifications) :

Programme d'activités

Place de Gaulle :

- 2 au 7 juin : Semaine de la langue Corse.
- 10 au 14 juin : Semaine Napoléonienne.
- 21 juin : Fête de la musique.
- 14 juillet : FETE NATIONALE - Feu d'artifice et bal populaire à partir de 21h30 Ouverture du bal. 22h30 Feu d'artifice tiré du port de Commerce, 22h45 Grand bal populaire.
- 23 juillet : Concert scène Corse, production association Tempu è Arte.
- 14 août à 22h00 « Soirée Empire », spectacle musical.
- 15 août : 22h00 Feu d'artifice et concert de l'artiste « Axelle Red », production Office de tourisme municipal.
- Du 13 au 15 Août : Les Journées napoléoniennes de la Ville d'Ajaccio.
- 21 août : « Festiballu », production association tutti in piazza.
- Les 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 15, 22 et 29 août à 21h : Shopping de Nuit.
- 9 septembre à 21h : Concert gratuit Commémoration Libération de la Corse.

Kiosque place de gaulle :

- Les 7, 14, 21, 28 juillet et 4, 11, 18, 25 août à 19h : Les Musiques du Diamant.

Cour anglaise Hôtel de Ville :

- 10 au 14 juin : Semaine Napoléonienne : exposition du service santé de la Grande Armée.
- 14 juin : Semaine Napoléonienne: Conférence du service santé de la Grande Armée

Place Foch :

- Les jeudis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7, 14, 21, et 28 août à 19h : La Relève de la Garde.
- 19 juillet : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,
- 25 juillet : journées du livre Corse,
- 8 août : journées du livre corse.
- 18 juillet et 5 août : Découverte les vins de l'AOC Ajaccio, animation musicale ; production OMT.

Lazaret :

- 6, 7, 11 juin : journées Colori Corsi, production association Colori Corsi.
- 24 au 28 juin : festival Jazz in Aiacciu.
- 11 août : concert du groupe Arapà.
- durant l'été d'autres manifestations auront lieu au lazaret, la programmation est encore en cours.

Place d'Austerlitz « Casone » :

- 3 et 6 juin : représentations théâtrales pour scolaires par la compagnie Hélios Perdita, production direction de la culture.
- 6 et 7 juin : Journées Nationales de l'archéologie, partenariat DRAC et direction de la culture.
- 2 août : Gilbert Montagné (sous réserve)
- 19 août : Concert groupe I Muvrini, production AGFB.

Eglise St Roch :

- Les 4, 11, 18, 25 juin, 2, 9, 16, 23, 30 juillet, 6, 13, 20, 27 août et 3, 10, 17, 24 septembre à 19h : Les Polyphonies de l'été, production office de tourisme municipal.

Ville :

- 21 juin : fête de la musique, repas de quartier, rue Fesch organisé par le centre U Borgu.
- 28 juin : opération « Quartier Numérique » au centre social des Canes et au jardin public des salines, à côté de l'aire de jeux « Bateau Pirate »,
- 30 juin au 4 juillet : représentations ateliers de théâtre dans les quartiers avec la pièce amateur « Drôles d'oiseaux », lieux : cour de l'école primaire Sampiero, cour de l'école st jean, place des jardins familiaux des canes, place de la résidence Erilia « Petra di Mare » en collaboration avec le centre social des Salines, cour de l'association Aclam Mezzavia.
- 13 août Défilés,
- 14 août Défilés,
- 15 août Cérémonies officielles, participation des troupes aux cérémonies officielles, civiles et militaires, de 10h00 à 12h00.
- Du 29, 30, 31 août: « Racines de ciel », lycée Fesch.

Eglise San Rucchellu, rue Fesch :

- 26 juin, 24 juillet, 21 août, 4 septembre : concert Tino, production office de tourisme municipal.

Etant considéré que les moyens techniques souhaités par les partenaires sont aux normes et disponibles,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER cette proposition de programmation pour la saison « **Estivale 2014** ».

D'AUTORISER le Député Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992,
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture et société » en date du 27 juin 2014,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La programmation pour la saison Estivale 2014, telle qu'exposée ci - dessus

AUTORISE Le Député - Maire

à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

PRECISE

Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2014.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation



Laurent MARCANGELI
(Signature)